

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE
CANTON DE TORCY
COMMUNE DE
FERRIERES EN BRIE



MAIRIE
DE FERRIERES-EN-BRIE
77164

ARRETE MUNICIPAL n° D-2007-17

Réglementant le sens de la circulation des véhicules rue Carnot sur le territoire de la Commune de Ferrières en Brie .

Le Maire de la commune de Ferrières en Brie
VU la loi du 2 mars 1982 modifiée,
VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6
VU le nouveau Code de la route et notamment les articles R.411-5 et R.411-8,
VU le Code de la voirie routière,
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté du 22 octobre 1963, modifiée par divers arrêtés subséquents,
CONSIDERANT l'étroitesse et la configuration de la rue Carnot,
CONSIDERANT que l'intérêt majeur de la sécurité publique justifie pleinement la circulation à sens unique de cette voie,

ARRETE

Article 1 :

La circulation à sens unique de la rue Carnot entrera en vigueur à partir du 2 avril 2007 et de manière définitive.

Article 2 :

Le sens de la circulation sera le suivant :

- Rue Carnot : de la rue Roger Salengro vers la rue Aristide Briand,

Article 3 :

Les panneaux de signalisation réglementaires sont mis en place par les services municipaux pour le compte et aux frais de la commune de Ferrières afin de permettre l'application de la présente disposition.

Article 4 :

Le stationnement de cette rue reste inchangé.

Article 5:

Madame le Commissaire Divisionnaire de Police, les agents municipaux assermentés veilleront au respect de cette prescription et seront chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté

Une ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame le Commissaire Divisionnaire de Police de Lagny-Sur-Marne,
- Monsieur le Chef du Centre de Secours,
- Monsieur l'Ingénieur Divisionnaire des TPE,
- Monsieur le Garde-Champêtre de Ferrières en brie

Fait à Ferrières en Brie, le 30 mars 2007

Le Maire



Mireille MUNCH